FAITS DIVERS.

Le testament de l'Archevê-

Le testament de Mgr Janesens, comme nons l'avons dit, a été présenté à la cour jeudi deraier. Hier, les RR. Mignot, Thébault et Bogaerte ont été appelés à attenter, devant le juge King, l'authenticité de la signature appesée au decoment.

Jubile.

Rappelone que c'est aujourd'hui le Jour anniversaire de l'entrée dans l'Or dre des Jésuites du Fière Iguace Boemocke.

fi y a sejourd'hui einquante ans qu'il dissit adieu au mende, qu'il entrait au service du Christ. None dirons dans notre prochain numire ce qu'a été la fête de ce jour à l'église de l'Immaculée Conception, ear nne grand'messe y sera chantée à 7 heures par le Rév. P. Hugh, ne-veu du Frère Ignace.

A la Cathédrale et à l'Archevêche.

Les draperies de deuil et l'écusson de Monseigneur Janssons resteront au portique de l'Archeveché pendant trente jours; et les décorations fane bres de l'égue Ste-Marie et de la Cathédrale Le seront pas enlevées avant ce temps. Hier, le catafalque à été transporté

à quelque distance de là où il posé, avec ordre, les couronnes et les fl urs reçues en témoignage de l'estime et de la vénération publiques. Les candélabres en argent massif et les grands cierges qui ent servi à la cérémonie fanèbre marquent l'endroit on cat le ceroneil.

Quand les flours auront perdu leur fraichear et les couronnes seront fa-nées, le caveau au fond duquel re-Monseigneur cera onvert, et pase Monseigneur eera ouverr, et Le flaurs et les couronnes seront pieusement déposées au pied du regretté archeveque.

Samed', 26 courant, une grande messe de requiem sera chantée à l'Ar-chevêché. Le Rév. Père Thebaultanvitera tout le clergé du diocèse à y as-

Le P. Thébault doit partir pour St-Jacques, dimanche; il veut se reposer des émetions et des fatigues qu'il a si vivement épronvées à la mori et pendant les obsèques de Monsei

A l'expiration des dix jours prescrits par la loi, Monesignent Fitzgerald, eveque de Little Rock, Monseigneur Heelin, évêque de Natchez, et le très Rév. Père Bogaerte, admisistrateur du dischee, légataires universels de l'Archevêque, seront mis en possession des biene qui leur reviennent. Mon-neigneur laiseant peu de dettes, s'il en laisse, il ne sera pas nécessaire de pro odder & nn inventaire des biens.

En outre du testament qui a été ap prouvé hier, l'Archevêque a laissé des dispositions écrites qui sont déposées dans les archives du diocèse. Ces dis peaitions sent contenues dans une lettre adresace à ses exégnteurs testamentaires et seront sennes sons pen Nous tenens de bonne source que Menseigneur lègue quelque argent et des objets, des seuventrs, à son neveu le Rev. P. Janssens, curé de l'égliss St-Rese de Lims, aussi au Rev. P. Thébault, son chanceliar et fidèle ami, et an Pres Rev. P. Mignot, curé de la Ca-thédrale. L'Asile des Sourds-Muets di rigée par une communanté religieuse sous la direction du P. Mignot, et les pauvres du diecèse n'obt par été ou bilde par l'archevêque. Paul, Monseigneur lègne une somme

d'ergent pour aumônes-deux ou trois cont piactres. La chambre de l'archevêque, fermée de puis le jour de sa mort, ne sera ouverte que quand les légataires universels seront mis en possessien de leur héritage.

一 (Communiqué.) 真真の意思。 Mort de M. Victor Beaud.

M. Victor Roud, file de Pierre Reand et d'Henriette Olivier, set dé-eédé hier matin à St-Bernard où il était né en 1825. M. Réand fot envoyé au collège Jef-

ferson en 1837 et y termina ses études en 1847. Il prit alors la direction de l'habitation de son père et peu de temps Après, apouss sa cousine Mile Elmina Marine dont il ent treize enfante. Il laisse douze petit-enfants. Quel-

ques années après son mariage, il alla s'établir dans la pareisse Piaqeumine où il fat élu recorder, poste qu'il occapa jusqu'à la guerre. Il aida à organiser une sompaguie, aven quel-ques citoyens, les Bienville Guards, contil fut nommé ler lientenant. Il fat envoyé au fort St-Philippe, et loraque les navires de guerre passèrent les forte, ce fut lui qui porta les dépê ches à la Nonvelle-Orléans an commandant du poste, accompagné de quatre de ses soldats, au risque et péril de sa vic. Lorsqu'il livra le message il était entouré de ses amis et de citoyens. Il revist au fort et fut fait prisonnier. Pen de temps après il fut relaxé sur parole, échaugé et envoyé à Vicksburg on il rencontra le colonel Szyemark qui le nomma quartier mattre. O. l'envoya à Jackson, Miss., où il resta peu de temps, et fut transféré à Cahabas, jusqu'à la fin de la gue re. Immédiatement après la guerre, il revint avec es famille à la Nouvelle-Oriéans. Il retourna à Plaquemine, on il est la chance de rescentrer M. Beb Johnson, chérif de la paroisse, qui ini offrit sa p'ace et c'en démit en ca faveur. Il fut nommé par le gouverneur Wells. Plus tard il prit sous ra gestion l'habitation Ste-Aone qui était sous saisie, st y res a Mad'sonville-NEW CAMELIA, & P M. jasqu'en 1866. Sabsequemment, il schota l'habitation Bika, dans la pareisse d'Orléans, en société avec Mes sieurs Blanchin et Grand et conduisit la lite habitation jusqu'en 1894, épo-que à laquelle il vint s'établir en ville. B. santé se ressentit de ce changement vie. Des lors en famille fut constamment alarmée de l'ébraniement de sa santé. Hélas! ses craintes n'é-Salent que trop fondées. Hier matia à heurer, entouré de sa famille éploree, il rendit le dernier soupir. Ba vie fat bien remplie et des plus honorables L'enterrement sura lieu cette apre midi & 5 heures.

Arrestation d'un Assausia.

Granville Moore, un negre, acousé du meartre de Bill Jehnson, a été arrêté, hier matie, à Lutcher, en Louisiane, par le detective Rainey et l'agent de

pellos Dantonio. Le 14 février 1893, une querelle est survenue entre Meore et Johnson. Co dernier ayaut reon une balle de revolver dans le corps, a été transporté & l'aspital cu il est mort, quelques jours Vondus per jous les trogulates.

après. Le coroner après avoir fait l'autopaie du corps a déclaré que la mert avait été causée par une attaque de pneumonie, Les agents de police ont alors déposé centre Moore une accusasation de blessure avec intention de

Cour Civile de District.— Geo. E. Sears et Cie ve. W. A. Bohnet —action en reconvrement de \$180.49 sur un compte courant. Demande d'émancipation : Carlos

Paisant. La succession de Mme Gertrade Schafer a été ouverte. Michael McQuade va Charlas Boch-ler—procès exécutif de \$400. Suborban Boil Hug & Loan Associa-

tion vs R. F. Sharp—prochs exécutis de \$2,707.35. 6,401.55. Herman Innvalde vs New South Building & Loan Association-réola mation de \$184 our des billets. Wm N. Bradley va O. V. Rentrap

ROTEL DE VILLE.

REFORME DANS L'ÉC.AIRAGE ÉLEC-

Hier, à la séance du Comité du Feu et de l'Eslairege, l'avocat de ville a dé-elaré que la ville avait le droit de forcer les personnes qui se servent de l'électricité à placer leurs fils ou cenducteurs sous terre. Le comité va demander immédiatement aux com-

munautés qui jouissent de ce genre

d'éclairage, par quels procédés et en vertu de quels règlemente, elles y sont

Affaire Girault et Garder.

LA MOTION DE LA DÉFENSE PRISE EN CONSIDÉRATION.

Hier matie, les deux sondamnés, Girault et Gardes reparaissaient de-vant la cour de circuit des Etats-Unis, juge Parlange. Au bauc de la défense en apercevait lejuge Bockwith, avecat de Gardes, et M. Henriques, conseil de W. W. Girault.

Il s'agissait d'obtenir un sussis a l'exécution du jognment.

Girauit qui se tennit près de son avoeat, paraissait accablé, prosque déses-péré, tandis que Gardes, plus de sang-froid et plus plein de lui même que ja-mais, s'éventait nonchalamment. C'est le juge Brokwith qui a le pre-mier pris la parole. Il avait la voix si faible qu'il était d'fficile de comprendre

ce qu'il disait. Il s'est plaint tout d'abord de la ponition fausse dans laquelle on avait placé les accusés et la défense. Sans en avertir les accusés, on avait fait des changements dans l'acte d'accusation; on avait ajouté des chefs d'accusation nouveaux que le défense se penvait prévoir. De telle serte que les accuese ont été jugée et condamnée sans aveir réellement pu se défendre. On avait, par exemple, reproché à Girault des altérations de livres et de fausses en trées dont il n'avait pas été question tout d'abord.

Pourquoi, d'ailleurs, faire comparai tre bier, les accusés en cour, quand il n'en était nullement besuin? Le joge Beekwith s'est même attaqué an juge Parlange qui avait pris des dé cialone en ce qui concerne les accusée, sans les en avoir prévenus et en leur ab-sence. Tout cela était dit d'un ton saroastique qui a étidem ment irdisposé le juge Parlange, lequel a réclamé vivement en faveur du ponvoir discrétionnaire qu'il possé

d ede par la loi. Le juge Beckwith s'en est pris également à l'avocat de district Garley qui, somme on se le rappelle, avait été le point de mire de presque toutes ses attaques, durant le procès. Il cet résulté conférence de St Vincent de entre les deux avocate de la poursuite et de la défense une altercation à la quelle le juge Parlange a dû mettre fin. Il y avait de l'irritation dans les répliques de M. Gurley; mais il est resté usqu'au bent, parfaitement maire de la - Lême.

Le juge Parlange a déclaré qu'il predrait en considération la motion du jage Beckwith. La cour s'est ajeurnée à 11 h. 30-

LISTE DES NAVIEES SANG LE

- 1	 and seeing a seer to 		5.2
İ	** 1 *** 150	TEARERS.	A 17
ł	33.3.4		Mantilla
ı	Hom :	Destination 🕍	
-	Algiers	HAVADE	Alge
1	Baracoa	En réparation	ler dist, 20
١	Canarias	Havre	40 dist, 49
١		eleva et Azvere	1er dist, 20 4e dist, 41
١	California	Havre .	Louis.av
	Capella	Liverpool	Se dist, 27
'	Cheruskis -	Hambourg	40 dist. 43
		New York	egiA
٠	El Dorado	New York	Algo
.	El Mar	New Yerk	Alge
. 1	El Rio	Liverpool	Pie Tie
	Electrician	Liverpool	2e diet, 10
١.	Ergineer	Laid op	Alge
٠	Guasie	Port Limon	Lor diet, 1
- 1	Henry Dumois	Continent	Elevato
	Highlander Jos. Oteri, Jr	Booss del Toro	ler diet, 1
	Jos. Otori, Jr		ras 6
1	Juan Forgas >:		Westweg
. !	Lady Armstrong Miguel Jover	Barcelone	1er diet, 3
	Morgan	Havane	Alge
1	Murcia	Hambourg	1er diet, 2
	Scottish Prince	Génes 34	ler dist, 13
	Spidal	Bluefields	ler dist, 1
•	Turkish Prince	faracilles et Gén	de rue 3
	Wanderer	Honduiss	Se dist, Se
1	Whitney	Havano	Alge
		NAVIRES.	
	Eine incarie	Brême	Cha'mett
•	Roland	Bréme	Chalmett
•	Spranne St	Breme	Chalmett
•	Duantio State		_

NAVIGATION FLUVIALE. Départs de bateaux à vapeur

SAMEDI, 19 JUIN 1897. Rivière Rouge-W. T. SCOVELL, & 5 FH. Grand Lake-T. P. LEATHERS, & 5 P M Bayon Lafourche-TECHE, & 5 PM St-Louis-CITY OF ST-LOUIS, & 5 PM Rivière Quachita-PARLOR CITY, A 5 PM

Intéressant pour les voyageurs

Les touristes, les émigrants et les rarins trouvent que les Hostetter's Stomach Bi ters offrent une grande sécurits médicinale contre les infinences maissines. Ils peuvent s'y fier impficitement, puisqu'ils grévi ment les effets qu'en climat insalabre, une simosphase viciée, un régime insecutumé ou maissin, une mauvaise sau ou d'autres conditions défavorables à a santé, produiraient autrement.

Au cours d'un long voyage, par terre, dans des latitudes adjacentes à l'équateur, ils aent plus spécialement utiles comme préventifs contre les affections fébr les et les désordres de l'estomac, du fuie ou des intestius, auxquels sont sulets les patifs des sones tempérées voyageant ou séjournant dans telles régime, et sont une agreellente protection contre l'influence d'un froid intense, des changements soudains de température, ou d'une exposition au ficsid ou d'une grands fatigus.

Ils n'empéchent non saulement les flèvres rémittentes et intermittentes et les antres maleadies maisriales, mais ils les détruisent radicalement, un fait qui est reconnu depuis des années dans les amériques qu Nord et du Sud, au Maxique, dans les West Indies, en australie et dans d'autres pays.

Demandes le Balsepareille d'Ayer et ne vous laiseez pas persuader d'en prendre une autre.

REAUD-Décédé, vendredi 18 inin & seures A. M., Agé de 73 ans, VICTOR REAUD, natif de la paroisse St-Bérnard, Luc Les amis et connaissances des familles Réaud Marin. Olivier et Dueros, alusi que ceux de ses gendres P. J. Lefèvre, H. C. Colomb, Edw. Dearmas et C. J. Villeré sont respéc nausement juvités à assister à ses funéraille qui aurent lieu aujourd'hui, samedi, 19 juin 1897, à 5 heures précises de l'après-midi. Le convoi partira de sa dernière résidence. No 2217 rue Marais entre Marigny et Champe-Elysèes,

Société des Dames Frauçaises Di-oédes hier soir, Jeudi. 17 juin 1897, à 10 heures, à l'âga de 78 ans, Mme Vve CLE-MENT OUVIERE. Ses amis et comnaissan-ces, ceux de la famil'e et de la société des Da-mes Françaises, sont invités à ses fanérailles qui auront lieu ce matin, Samedi. à 10 heures. Le sonvoi partira de l'asile des Petites f'œurs des Pauvres, rue Johnson. De la part de sa fille et de ses petite enfants. Mme G. DULAC. Présidente. Mme G. DÜLAC, Présidente.

Mme THÉRÈSE MAGENDIR?

JOHN BONNOT.

Entrepreveur de Pompes Funèbre



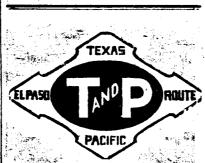
Read Ronnot, Directour. No 623 rue Ste-Anne. Téléphone Ne 1048. 14 juin—8m

Télephone No 498. Laudumiey & Co.



F. LAUDUMIEY, Directour. ENTREPRENEUR DE Pompes Funèbres.

Bureau. No 1128 Nord Remnarts près Hôpital.



LIGNE COURTE

Het Springs, Nord Texas

CALIFORNIE Bureau des Billets: 682 Canal,

Et à l'entrepôt au pied de la rue Thalie Heures des arrivages et des départs.

Heures des arrivages et des départs.

Départs Arrivages,

Ex. de Ft. Worth et Cal... 8:15 a.m. 9:15 a.m.

Ft Worth, Hot Springe et

St Louis Ex 7:20 p.m. 6:55 p.m.

Le train de 8:15 a.m. a des chars dortoirs buifet, Pullman à Fort Worth et fait connection à Fort Worth avec des chars dortoirs Pullman spour El Paso, Denver et San Francisco.

Le train de 7:20 p. m. a des chars dortoirs buifet Pullman à Shreveport, Marshail; aussi des chars dortoirs directs à Monroe et Alexau drie.

drie.

Prenez les chars électriques de la rus Jacksen ou de la rue Tchoupitoulas, via le Ferry de la rue Sockson pour Gretna. Les trains quitteront Gretna à 8:49 a.m. et 7:55 p. m.

Pour des billets et d'autres informations s'a

dreaser à
A. S. GRAHAM, agent des passagers et des
billets, 632 Canat, N.-O., Lnc. ARTHUR
DE ARMAS, agent de ville des passagers,
N. O. E. P. TURNER, agent général des
passagers et des billets, Dalias, Tex. L. S.
THORNE, Troi dême vice président et directeur-générs i Dalias Tex.
ler ianv96—las

PETITES ANNONCES.

A VENDRE-Fharmacie avec le contenu. S'ad esser A. Mangin, 721 Ste Ange. 13 juin-1 sem

VENTES A L'ENCAN.

PAR JOHN H. O'CONNOR & CO

ANNONCE JUDICIAIRE Terre boisée et terre de prairie Dans la Paroisse Vermillion.

Succession de Laurent Lacassague. Ne 48,277-Cour Civile de District pour le Paroisse d'Orléans-Division "B".

A L'ENCAN.

Paroisse d'Oriéans—Division "B".

DAR, JNO H. O'CONNOR & CO.—ALFRED E. C. Green, encanteur.—Burean No 828 rue Commune—JEUDI, 22 juillet 1897, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St. Charles, en la ville de la Nouvelle-Oriéans, en vertu d'un ordre de l'Hos. Fred D. King juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Oriéans, Division "B'. daté et signé dans l'affaire ci-de aus intitulée, la 15 juin 1897, il sera vendu à l'ensean, la preprièté de valeur ci-après décrite, à savoir:

Un certain morcau de terre, sinsé dans la paroisse Vermillion, en cet Etat, et une place de moisse vermillion, en cet Etat, et une place de moisse et demi arpents de face sur parties terre de la Court de les ambients de la moité et en partie terre de prayie, masurant treis et demi arpents de face sur parties terres d'Albert-C. Hebert, à l'Est par les 3-res de Mme Moarce LeBlanc, à l'Ocest par les terres d'Albert-C. Hebert, à l'Est par les 3-res de Mme Moarce LeBlanc, à l'Ocest par les terres d'Edmands Hunsberry, ensemble avec les lambierts de la moité Est du quart Nord-Est et de la moité est et du quart Nord-Est et de la moité est du quart Nord-Est et de la l'enchère publique le Marbil, 29 juis 1897, à midi, à mon entre par les paris de l'enchère comptant au membat de l'ajudication et un éépôt-ée dix pour cant du prix de l'enchère comptant au membat de l'ajudication et un étot de l'aprèe l'ident et desure lieux.

L'encher et de l'enchère le l'enchère de l'enchère publique le l'enchère publique le vonte. Acte de veute aux frais de l'acquéreur par-

devent Andrew Here, Jr. notaire. 17 juin-17 20 27-juil 4 11 18 22

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente d'une Propriété de Valeur et Améliorée dans le Troisième District,

Portant le nouveau numéro municipal 5453 rue Levée ou Nord Peters.

OUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA OUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA purcisse d'Orisans—No 58,723—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honerable Cour Civile de District pour la pareisse d'Orisana, dans l'affaire ci desses intitialés, je precéderal à la vente à l'enchère publi que, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et et 621 rue Commune, entre les rues Camp et St. Charles, dans le premier district de cette ville, le JEODI, 22 juillet 1997, à midi, de la propriété di-sprès désrite, à saveir—

Joseph Albrecht ve Theodose H. Dous-

le JEODI, 22 juillet 1897, à midi, de la propriété di-sprès désrite, à saveir —
Une certaine portion de terre, ensemble avec
toutes les bâtisses et àméliorations qui s'y
trouvent et tous les droits, voies et privilèges,
servituées et dépendances qui y appartienneai
en que que sorte, située dans le Troisième District de cette ville, dans l'inte No 64 borné par
les rues Peters (ou Levée), Flood, Delaronde et
Andry, sancismementa borné sur le côté de la
rue Andry par la propriété de Albert Saulet,
c.mformément aux titres de ladite propriété,
ladite portion de terre étant désignée par la
lettre B, sur un plan anneré à un acte passe
perdevant Théseders Guyol, ancian notaire en
cette ville, en date du 26 juin 1876, et aussi
sur un devis anneré à un acte pa-sé pardevant Antoine Doriccourt, notaire en cette ville,
le 11 décembre 1876; laquelle dite portion de
terre mesure cinquante p'eds, neuf pences et
quatre lignes de face sur la rue Levée ou Peters sur une prefondeur de cent solxante huit
pisds, trois pouce, et quatre lignes sur le côté
touchant au lot numéto six, à laquelle profundeur ladite ligne s'étend à angle droit vers la
rue Flood, cent solizante-cinq pieds sur une
prefondeur de cont quarante-huit pleds et sept
lignes aur l'antre côté à laquelle profunder
ladite ligne s'étend à angle droit vers la rue
Flood, cent solizante-cinq pieds sur une
prefondeur de cont quarante-huit pleds et sept
lignes aur l'antre côté à laquelle profunder
ladite ligne s'étend à angle droit vers la rue
Flood, cent solizante pieds six poucas avec une
façade sur ladite rue Flood de trante-deur
pisds; ladite portion de terre étant composée
du tout des lots originaux numéros quatre et dix
Saim dans l'affaire ci deseus.
Conditiens—Comptant sur les lieux.
Shérif Civil pour la Paroisse d'Uriéans.
19 juin -19 25 - juil 2 9 16 22

Shérif Civil pour la Paroisse 19 jain –19 25 – juil 29 16 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une grande et valuable Propriété dans le Sixèième District,

Meaurant 302' 9" de face sur la rue Soniat, par 130' de profondeur et de face sur chacune des rues St-Denis,

et Dryades, et 302' 9" sur la ligne intérieure Avec bâtisses et améliorations. Jos. M. Rosenthal vs Charles Le Sas-

OUR CIVILE DE DISTRICT peur la Uparelace d'Orléans—No 53,746—Envertu d'un writ de miaie et vente à moi adressé par l'Hamerable Oeur Civile de District peur la paroisse d'Orléans, dans l'affaire oi-desuns intitulée, le precéderal à la vante à l'enchère publique, à la Baurse des Encanteurs, Nos 629 et 831 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, dans le Promier District de cette ville, le JEUDI, 22 juillet 1897, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir : Une certaine nortion de terre anaemble avec dide la proprièté di-descots écorité, à savar:
Une certaine pertion de terre ensemble avec
les bâtiesse et améliorations qui a'y trouvent,
située dans le Sixième District de cette ville,
dans l'ilet borné par les rous Robert, Seniat,
Dryades et St Denia, mesurant 302 pieds 9
pacess de face sur la rue Seniat, par 130 pieds
de prefondeur et de face sur chacune des rues
8t Denia et Dryades, et 302 pieds 9 pouces sur
la ligne du fond, le divisant de la balance au
dit llet.

Saisi dans l'affaire di-dosens. Conditions—Com teat sur les lieux. Tharif Civil de la pareisse d'Orieans. 19 juin—19 25 juillet —2 9 16 22

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente d'une grande propriété de valeur améliorée.

du Sixième District. Formant l'encoignure des rues Milan et Dryades.

Et portant le numéro muni cipal 1909 rae Milan. . J. Dreyfens va Sosan B. Pechelu et son mari.

COUR CIVILE DE DISTETOT POUR LA Parcisee d'Orienn — No 53,748 — En verte d'un writ de salaie et de vente à moi sèresé par l'Henerable Cour Civile de District pour la parcisse d'Oriénne, dans l'affaire désens intitulée, je procèderai à la vente à l'anchère publique à la Bourse des Encantours Bos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 22 juillet 1897, à miél. de la propriété ci-après déorite, è samidi, de la propriété ci-après accrite, à sa

Trois certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et, améliorations qui s'y trouvent, située dans le sixière district de ce fé ville, dans l'ilet No 475, anciennement llet 83. borné dans l'ilet No 4/D, anciennement let 53. Derne par les rues St. Denis, Milan. Bertin et Drya-des. Les dits lots sont désignés par les Nos 20, 21 et 22 et mesurent chacun trente pleis de face sur la rue Milan sur une profoudeur de cent vingt pieds ent e ligues parallèles, le lot No 22 formant l'encoignuré des rues Milan et Dryades.

)ryades.
Saisi dans l'affaire ol-dessus.
Cenditions—Comptent sur les lieux.
FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la parolese d'Orléans.
19 juin—19 25—juil 2 9 16 22

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente par le Shérif d'un as-

sortiment de menbles, etc. Anssi un piano. Edward Curtis va Cleo. Mitchell, No

E. Cartis ve Cleo Mitchell, No.53,212 COUR CIVILE DE DISTRICT pour la perciase d'Oriéans — En vertu de 24writs de fari ifsolas à moi adressée par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Oriéans, dens les affaires et desaus intitulées re pectivement, je procédérat à la vente à l'encon public sur les lisex c.i-après désignés, la MEROREDI SO jain 1897, à 10:30 heures A. M., de la propriésé di-après décrite, à asveir—

Conditions Comptant air les lieux. ED. P. FOLEY ED. P. FOLEY.

Compinite de la Première Couride Cité.

10juin—19 28 29

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIP

ANNONOR JUDICIAIRE. Vente de propriété améliorée de valeur du Troisième District portant les nouveaux numéros munici-

cipaux 1216 et 1218 rue Louisa, entre Morales et Urquhart. Vve Mary Spindler ve Mme Margaret Hammerer veuve de feu Christian

Frederick Gerdes. OUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA parcisse d'Orléans-No 53.720-En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civille de District pour la parcisse d'Orléans, dans l'affaire ci-deseus intitutés, le procéderal à la vente à l'emchère publique, à la Bourse des Encanteurs. Nos 629 et 631 rus Commune, entre les russ Camp et 8t Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 22 iniliet 1897, à midi, de la propriété di-après décrite, à savoir:

propriété di-après décrite, à savoir:

Un cer'ain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et leurs dépeudances, et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet No quatorne, borné paz les rues Morales, Urquhnrt Clouet et toaiss. Le dit lot de terre étant dérigué par le No un sur un plan tiré par Pilié et De Poully, ingénieurs, le 26 octobre 1865, deposé dans le bureau de Ernest Eude, ancien notaire en cette ville, et me urant en mesure américaine, conformément au plan, trente-quatre pieds deux pouces cinq lignes de face à la rue Louiss aur une profondeur de cent quarante pieds huit pouces deux deur de cent quarante pieds huit pouces deux lignes entre lignes parallèles. Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.
FPANK MARQUEZ,
Shérjf civil de la paroissed Oriéans
19 juin—19 25—2 9 16 22 juil

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. B. O'CONNOR & CO.

ANNONOR JUDIČIAISE. Un site splendide pour batir dans le Premier District No 1047 rue Magasin, entre Poevfarre et Callione,

Et des tombes, voûtes et terrains dans les o metières Girod, Métairie, des pompiers et autres cimetières, à l'encan-

Soccession de Thomas, W. Bothlek. No 37,641 - Cour Civile de District pour, la paroisze d'Orléans, Division "A". Vente en partage.

DAR J. H. O'CONNOR & CO., ALFRED C.

GREEN, Encantour—Bureau, No. 828 ruse
Commune—JEUDI, 15 juillet 1897, a midi
à la Bourse des Eacanteurs Nos. 629 et 631 ruse
Commune, entre les russ Camp et 8t-Charles,
en vertud'un jugement de l'Hon. T. O., W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la
parolase d'Oriéans, Division 'A', rendu dans
l'affaire c'deseus le 36 mai 1897, et signé le
ler juin 1897, il sera vandu à l'encan la propriét) de valeur ci-après décrite, à savoir:

Propriétés foncières. Proprietes ionicieres.

1º Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améjorations qui e'y trouvent, si tué dans le Premier District de ce te ville, dans l'îlet borné par les rues Magasuns, Camp. Poeyfarre et Calliope, dé-ligné par la lettre O. et mesurant 27, pieds de face à la rue Magasins sur 120 pieds de profondaur entre ligace parallèles; le dit lot était anciennement désigué par le No 24. Etant le lot acquis par le dit Thomas W. Bothick, de la N. O. Saving Institut on par acte pardevant A. Hero, Jr. notaire, le 5 junvier 1880, au burgau de transferts, livra 112 folio 172. Les anélierations aur le dit int de terre sont connues par le No 1047 rue Magasins.

ant le dit int de terre sont commune par 1047 rue Magasins.

2º Une tombe dans le cimetière Girod: une tambe on caveau dans le même cimetière; deux lots de terre dans le cimet ère du coteau de la Métairie

Deux lots de terre dans le cimetière du co-

Deux lots de terre dans le cimetière du coteau de la Métairie; me tombe dans le cimetière des Pempies: anasi des tombes et voutes
dans d'autres cimetières. Une liste déposée
au bur-au de l'encanteur.
Conditions de la vente pour les voûtes, tombes, etc —! comptant pour les propriétés foucières—Un tiers ou p'us comptant, et le reste
à un et dapx ans de crédit avec intérêt
de 8 pour cent par an, privilège et lieu de
vendeur, transfeit de l'a-surance et toutes
les clauses usuelles de garanties. L'acquéreur
as-umera le paiement de toutes 'es taxes des
et exigible pour l'année 1897 en sus du prix
de l'adjudication et un dénôt de 10 pour cent
comptant au moment de la vents. Actes de
vente aux frais des acquéreurs pardevant
Fétix J. Dryfons, no taire.

12 juin—12 13 20 27—juil 4 11 15

PAR D. DANZIGER.

AMNONCE JUDICIAIRE. La maison et résidence en bois à deux étages, Dans le Deuxième District, à un demi tlet du Marché Trémé,

Nos. 1617 et 1619 rue Orléans, Maintenaut occupée par un magasin de Dry-Goods et Notion Emporium, aujette à un bail expirant le 30 septembre a nn bail expirant le 37 septembre 1898 à raison de \$75 par moia. Succession de Begina Hayem No 51,177—Cour Civile de District pour la Par roisse d'Orléans, Divi ion E. MARDI, 29 JUIN, 1897 à midi.

roisse d'Orième. Divi ion E.

MARDI, 29 JUIN, 1897 à midi.

DAR D. DANZIGER. Encanteur, bureau

112 rue Carondelet, MARDI 29 JUIN

1897 à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos.
629 et 637 rue Commune, en vortu d'un ordre
de vente de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la

Division 'E'' Conr Civille de District, daté et
signe 21 mai 1897 dans l'affaire et-dessus intitulée en numérotée, il sera vendue à l'enoan.
Un certain lot de teure avec les bâtisses et
amellorations qui s'y trouvent, sièmé dans le

Deuxièm) District dans l'ilet borné par les
rues Orléans, Claiborne. Robertson et SteAnne, le dit lot meaure 31' 11'' de face à la
rue Orléans sur une profondeur de 72' 4'' entre
ligues parallé es.
Les améllorations consistent en un magasin
et résidence en bois à deux étages. Ayant un
grand magasin au rez de-chaussée et 7 chambres à coucher, corridors, galories, etc, au premier stage, contu pas les Nes 1617 et 1619
rue Orléans.
Cesaditions, un tiers ou plus comptant, le reste, ally en a, en un orédit de un et denx ans,
en billets d'acquéreura, portant intérêt à raison de 7 pour cent par sa, a partit de l'adju

dication, garanti par hypothèques et privilèg-age vendeur sur la propriété vendue.
L'actis de vente doit contenir les clauses
naualles de garantis des die billets. Les twes
doivent être sammée par l'acquéreur qui doit
faire un dépot de 10 pour cent comptant pour
lier la vente.
Acts de vante par devant Félix Droyfous,

ier is vente. Acts de vente par devant Félix Dreyfous, notaire, aux frais de l'acquéreur. 27 mai—27 30 juin—8 13 20 à dats.

PAR SIMMONS & COHN.

ANNONCE JUDICIAIRE. E. I. KURSHEEDT VS. SES CREANCIERS -Tout le contenu de la-Kursheedt Marble Yards,

536 rue du Camp, En face de la Place Lafayette, Le MARDI, 22 juin 1897, à 10 heures A. M. En vertu d'un ordre de l'Hos. Gee. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la parcisse d'Orléans, Division E, dats le 25 mai 1897, nous procéderons à la vante, à l'heure et à l'endreit ci-dessus mentionnés,

Phoure et à l'endreit ci-dessus mannages, pont-du comptant—
LE CONTENU DU DIT MARRIE YARD consistant en Monuments de marbre et grant, Statues, Vaste, Manteaux de cheminée, Marbre bret, Granit, Moëlon, Chevai, Wagon et Harnais, Fournitures de Bureau, etc. LE TOUT POUR ÉTRE VENDU EN BLOC, d'après un inventaire enregistré es notre bureau.

SIMMONS & COHN, Encauteurs.

Bureau, 536 et 538 rus du Causi.

DI VEELSPIEL & HART, Avecate,
10 juin—10 13 20 22

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CO

ANNONCE JUDICIATEE

Propriétés Foncie

LA BELLE

RESIDENCE EN BOIS A DEUX ETAGES, No 2212 AVENUE CANAL

Avec terrains spacieux. Le splendide site à bâ ir.

Encoignure d s Avenues Canal et Galvez. ___ET____ Quatre beaux et grands Tots à

bâtr sur la-Rue Galvez, entre les Avenues Canal et Cleveland.

Une grande et belle ETENDUE DE TERRE

DANS LE CENTRE DE LA VILLE FACE DU PARC DE VILLE ET FAISANT PACE PAR 423 PIEDS SUR LE Chemin de la Métairie.

Sar plus de 2600 pieds de profondeur our la ligne extrême du fond, traver-

Bassin,

Encolgure de la Promenade Carende-let, et des ruce Trémé et Toulouse. Le Cottage double centralement situé

Nos 1509 et 1511 rue Dounne,

Entre les rues Marais et Villeré. L'avantageux Double Cottage en l Bois. Nos 1901 et 1308 rue Mari-

gny, A l'encolgance Nord Remparte. L'ilet de terre amélioré et dési-

rable, En face de Parc de ville, Du chemiu de la Métairie, des rues St-Patrick, Orléans et St-Pierre.

- ET -ONZE LOTS DE CHOIX,

Dams to Troisième District.

Succession de Pierre N. Canterou.

No 50,695 Cour Civile de District pour la parious de la court midi, à la Bourse des Propriétés Fosoières Nos 629 et 631 ras Commune. Il sera positivement vandu aux enchères publiques, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de Distriot, pur la paroisse d'Orléans, Division C, daté le 25 mars 1897 et rendu dans la succresion ci-destus initialée, les propriétées de très grande va'our suivantes, à avvoir—
1º La belle résidence à deux étages en bois et ardoisse No 2212 avenue Canal, contenant douse chambres, vestibules en haut et en bas, chambres à bain, office, galeris devant et der tière, hugars, citern. s, (to. Les terrains sont grands, étant composées commesuit, à as-

sont grands, étant composés comme suit, à savoir : Doux certains lots de terre dans le Premier

Deux certains lots de terre dans le Premier District de octte ville dans l'ilet borné par l'a venue Canal et les rues Cleveland, Gaivez et Miro, mesurant ensemble 44 pieds 6 ponces et 7 lignes de face à-l'avenue du Canal eur une profondeur entre lignes paralièles de 105 pieds 10 pouces et 3 lignes, conformément à un plan fait par Louis H. P. life, voyer, en date du 18 avril 1873, ensemble avec tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y arjant inenent étant la même propriété qui fut acquise par le défont Pierre N. Canterpu, par achat d' Arthur Shiff d'après l'acts pardevant A. J. Ker, ancien notaire de cette ville en date du 28 acût 1875, les titres enregistrés dans le bureau des transitets, livre 104, folio 930.

2º Les splendides sites à bâtir encoignure des avenues Canal et Gaivez, décrits comme anit, à savoir Deux certains lots de terre ensemble avec lés amièllorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, sittés Premier District de octie ville, dans l'ilet berné par les rues Canal, Miro, Gaivez et Cle ve'aou désignés par les numéros 1 et 2 de l'ilet No 24, sur un plan par A. D'Hémécourt, voyer, en date du 16 juillet 1853, déposé dans le bureau de P. C. Cuvillier, ancien notaire de octie ville. Les dits lois se toucheut et mesurent chacun 27 pieds de face à l'avenue Canal sur 105 pieds 2 pouces et 3 lignes de profondeur, lot No 1 formant l'encoig ure des race Canal et Galvez.

3º Deux lots à bâtir de choix sur l'avenue Galvez, immédiatement dans le fond, le plus prés de l'avenue du Canal. décrite comme suit, à asvoir :

3º Deux lots à bâtir de choix sur l'avenue Galvez, immédiatement dans le fond, le plus près de l'avenue du Canal. décrite comme suit, à asvoir:

Deux certains lots de terre situés dans le Pramier District dans l'Ilet borné par les rues Canal, Gasquet, Galvez et Miro, désignés par les Nos 5 nt 6 de l'ilet No 24, sur un plan tiré par A. d'Hémécourt le 16me jour de juillet 1853, éposé dans l'étude de P. C. Cuvillier, ancien nots republic, dans un sote du 10 oc tobre 1853. Les dits lots se toucheut et mesurent chaoun 27 piede de face sur la rue Galvez, 28 pieps 3 pouces et 4 lignes sur la ligne du fond quit court obliquement, leur profon deur étant 143 piede 4 pouces et 7 lignes aur la ligne du coté du lot No 6 la plus près de la rue Gasquet 133 piets 7 poures et 3 lignes sur la ligne de division entre les dits lots No 5 et 6, 133 pieds 9 pouces et 7 lignes sur la ligne de côté du lot No-5 la p'us rapprochés de la rue du Canal.

4º Les deux aptendides lots de terre à bâ ir siria rus tjaivez, touchant aux lots mentionnés di dessue, ensemble avec les amélierations qui a'y tronvent et tous les dreits, voies, privilèges dervitudes et dépendances qui y appartieuneut terrouelous contre à mé de les sures fauteus entre de dans le premér dis

chasens, ensemble avec les ambiorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges de villudes et dépendances qui y appartienuent troit de cette ville, dans l'illet borné par l'avenue Canal et les rues Gasquet (anoiennement Jackson) Galves et Miro, désigcés par les Nos 7 et 8 de l'illet No 34, aur un plan par A. d'Hémécourt, voyer, le 16 de inillet 1853, déposé dans l'étude de P. C. Cuvillier, ancien anotaire. Les dits lots se touchent et mesurent chacun viogt-sept (27') pieds de fac: à la rue Galver, vingt-buit pieds (28') trois ponces (3'') et quatre (4'') lignes sur la ligne du fond, qui court obliquament, leur profondeur étant cent cinquante-trois (153') pieds d'ux (2'') pouces et trois (3''') lignes aur la ligne les séparast, cent solxante-trois (163') pieds aux la ligne les séparast, cent solxante-trois (163') pieds aux la ligne du fond, qui court obliquament, leur profondeur étant cent cinquante-trois (153') pieds d'ux (2'') pouces et trois (3''') lignes aux la ligne les séparast, cent solxante-trois (163') pieds aux la ligne du fond, qui court obliquament, leur profondeur étant cent cinquante-trois (153') pieds d'ux (2'') pouces et trois (3''') lignes aux la ligne les séparast, cent solxante-trois (163') pieds aux la ligne du fond, qui court obliquament, leur profondeur étant cent cinquante-trois (153'') pieds d'ux (2''') pouces et trois (153'') lignes aux la ligne les séparast, cent solxante-trois (163'') pieds aux les ligne du fond, qui court obliquament, leur profondeur étant cent cinquante-trois (153'') pieds d'ux (2''') pouces et trois (153'') lignes aux la ligne les séparast, cent solxante-trois (153'') pieds d'ux (2''') pouces et trois (153'') lignes aux la ligne les séparast, cent solxante-trois (153'') pieds d'ux (2''') pouces et trois (153'') lignes aux la ligne les séparast, cent solxante-trois (153'') pieds aux les lignes d'ux (2''') pouces et trois (153'') lignes aux la ligne d'ux (2''') pouces et trois (153''') lignes aux la ligne d'ux (2'''') pouces et trois (153''') lignes au

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CO la vente, fait par L. Daney, C.E., en date de ler décembre 1896 Ces lots de choix pour bâtir font face à une large avenue bien pavée, sout près des chars électriques de 1 l'avenue du Canal et près des résidences de MM. Lhote, Blaise,

Adler et sutres.

5º La superbe étendus de terre faisant face au finemin de la Métairia, près du Paro de Ville, amé lurée avec une résidence en bois a un étage, contenant quatre chambres, écurie, hau-

au filemin de la Mêtairia près du Paro de Ville, amé jorée avec une résidence en bois a un étage, contenant quatre chambres, écurie, hauger, citerne, etc, et occusée comme une ferme, subdivisée en deux sections, plus clairement décrite comme suit. À savoir:

A. Une certaine étendue de terre, avec les bâtisees et améliorations qui s'y treuvent, tous ler droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartisment en que'que sorte, située dans le Second District de cette ville, sur le côteau de la Métairie, à un liet de Bayeu St Jean, meurant 423 piede, 5 ponces et 1 ligne de face sur le chemin de la Métairie sur une profondeur sur le côté le plus rapproché du Bayeu St Jean, sur une ligne obique de 533 pieds 11 ponces et 5 lignes à un point C, de à 1286 pieds 3 pouces et 7 lignes à un point A, et de l'autre côté 1651 pieds 5 ponces et 5 lignes à un point A, et de l'autre côté 1651 pieds 5 ponces et 5 lignes à un point A, et de l'autre côté 1651 pieds 5 ponces et 5 lignes à un point E, et 223 pirds 9 ponces en largeur, sur une ligne oblique dans le fond et faisant face à la rue Oriéans, d'après un plan de la dite étendue de terre, fait par J. H. d'Hémécourt, député voyer, la 18 janvier 1869; et aussi:

B. Une autre certaine étendue de terre dans le find de la propriété oi-lessus décrite, avec les ameliorations qui e'y trouvent, dans le même district, meaurant d'après le plan oi-deseux mentionné 223 pi ds 9 ponces de face à la rue Oriéans sur la suivante profondeur sur la ligne les plus près de Banno St Jean 704 pieds 11 nouces et 2 lignes, aur l'autre ligne de côté 822 piets 1 ponce et 3 lignes, et 19 l pieds 10 pouces en largeur dans le fond. Acquis de la seccession de Jean Darnias, le 23 décembre 1885, d'après l'acte rardevant A. Coffee, alors un notaire en cette ville. En registré dans la ville, et est Leuts entière terre haus, s'étendant presque de l'Esplande à l'avenué Canal, traversant quelques de principales avenues du Deuxtelmo District, dent toute sera obligée sous peu d'étre expropriée. avec l a rarement été offort, et le mérite les sérieuses considé ations des censidérations des capita-

Hetes.

6º Ce beau site in sant face an vieux bassin.

6º Ce beau site fa sant face au vieux bassis, anor game de la promonado Carondelet et de la rue Trêmé, courant au travers et faisant face à la rue Toulouse, p'us epécialement décrit comme suit à sa zoir:

Une certains po tien ou morceau de terre easemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits voise, privilèges et aervi udes la desans y appartemant ou de quel que manière en dépendant, située dans le Deunième District de cette wille dans 1 list homm par la resultant de cette wille dans 1 list homm par la resultant de cette wille dans 1 list homm par la resultant de cette wille dans 1 list homm par la resultant de cette wille dans 1 list homm par la cette de cette wille dans 1 list homm par la cette de cette wille dans 1 list homm par la cette de cette wille dans 1 list homm par la cette de cette wille dans 1 list homm par la cette de cette wille dans 1 list homm par la cette de la cette wille dans 1 list homm par la cette de la cette wille dans 1 list homm par la cette de l sur la ligae extrême du fond, traversant quelques-nues des principales
russ et avenues de la ville, et ayant
en face le service deuble des chars
électriques de l'avenue Esplanade, et
l'extension proposée de la ligae des
chars Damaine en travers du centre

de la propriété. Il n'a jamais été
offert une eccasion meilleure pour
une spéculation.

Un Site Spiendidé sur le Vieux
Raggin.

antres industries, se trouvant réunies tout an
tour de la tête du V eux Bassin; ce beau site
peut server preque pour tous les genres d'af
faires et d'industries.

7º L'il de terre de choix sur le côteau de
la Métair.e, rie à vis le Parc de Ville améliore
d'inse hétis se en bois à un étage contenant 4
tranhires, écurie hangar, citeine, été, is tout
plus complète nent décrit comme suit, à sevoir oir – Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dro ts, voiss et servi'udes là-dassus y apparte

tué sur le Chemin de la Méjairie dans le fau-bourg Jackson, dans le Denxième Distitict de cette ville, borné par le Chèmin de la Métai-rie, les rues Orléans, Et Patrick et St. Pierre, m-surant en tout 264 piede de face à la rue St-Pierre, 205 piede 2 ponces de face au Chemiu de la Métairie 19 piede 10 pouces de face à la roe Oriéans et 107 piede de face a la rue St-Patrick. Cet ilet de terre fait face à la double ligne de chars électriques et est à peu près à michemin entre les avenues Canal et Espia-nade.

mi-chemin entre les avenues Canal et Esplanade.

8º Le cottage deuble en bois et couvert en ardeises et largement productif, avec deux étages dans le fond No 1509 et 1511 rue Douane, entre les rues Marais et Villeré, contenant 10 hambres 2 cabinets et petit vestibule, hangara, citerne et cour dans le fond et allée de côté, etc. Le let est décrit comme suit, à savoir:

Un certain morocau ou pertion de terre ensemble avec les bâtises et améliorations qui s'y trouvent, ritmé dans le Deuxième District de cette ville, et faisant partie du lot Ns 8 de l'ilet No 29 berné par les rues Douane Beavulle, Marais et Villeré, et mesurant es mesure américaine S2 pieds de fice à la rue Douane sur une profondeur de 110 pieds sur la ligne da côté vere la rue Marais. Situé dans un élaitre de sui mement, ouvremble, au centre des affaires et au lement à un let de l'avenue times.

rea et a niement a un ilet de l'avenue Camal, ces batisses sont en demande joont nuelle rap

cette propriété est bien située pour une location permanente.

10° Onze [11] certains lots de terre ensemble avec tous les droits, voies, privilég s, servituées et dépendances la dessus y appartenant ou de quelque manière en de pondant, située dans le truisème district de cette ville, dans l'ilet boué par les rues Soldelle. Joséphine, Fébreiane et Montégut, et désignés par les Nos 1 à 11 inclusivement, setou un plan dressé par M. De Yung, architecte daté le 13 fév ier 1862 et déponée n'étude de Falix Grima, ancien netaire, pour réiérence. Is lot by 1 form-l'encoignure d'a rues Soldelle et Fébreiana et mesurant trante et un [31] peda deux [2] pources et ciuq [5] lignues de face à la rue Fébreians sur cent quinze [115] pieds a profonden : les lots Nos 2 à 11 inclusive set mesurant chacan tr. nite et un [31] pieds de face à la rue Fébreians sur cent quinze [115] pieds a face à la rue Fébreian sur cent quinze [115] pieds de face à la rue Fébreian sur cent

Conditions—Un fiers ou pius comptant, de balance à un et deux ans de crédit devant être représ intés par des blilets des acq itrants por rant 8 pour cent d'intériet par au à panir de la date de l'adjudication jusqu'au paiem at ga-rantis par hypothèque et lieue et privilèges du vendenc aur la propriété van lus. 5 pour cast endeur aur la propriété ven lue; 5 pour cent l'honoraires d'avocat dans le cas d'un procès les polices d'assurances devant être tranferées et toutes les autres clauses de sécur tés, les ac-quéreurs feront un dépôt de 20 pour cent comptant pour lier la vente et assumeront les taxes dues et exigibles pour 1897 en plus du

prix de l'adju lication.

Actes de vente pardevant Robert P. Upton, notaire, aux frais des acquéreurs. 19 juin-19 20 27-juillet 4 11 18 Succession de Manuel C. Royce. Succession de Manuel C. Reyes.

OUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA
paroises d'Oriéans—No 43,329—Division
B—Avis est par le présent donné aux ciéan
ours de cettes ccession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduipe dans les
dix jours qui sulvront le présente notification
les raisons s'ils en ont) pour lesqualles le
compte provisoire présenté par Charies Badger Bariua, exécuteur datif de cette succesaion, ne serait pas approuvé et homologné et les
f nés distribués conformément au dit seempte.

Paul O. GUERIN,
Graffier.

CARROLL & CARROLL
19-juin 19 23 28
Menry Glerman versus Mauber et

Printing House Limited, Printing House & Amited,

OUR CIVILE DE DISTRICT pour la
parolase d'Orléans—No 53, 133—Division
D—Avis est par le présent donné aux soréanciers de cette afaire et à teutes autres personnes intéressées d'aveirà déduire, dans les dix jours qui suivrint la présente notification, les raisens (s'il eu ont) pour lesquelles le compte
des recettes et débours présenté par Toby
Hart et Joseph Levy, receveurs pour les deux
mole expirant l. 15 juin 1897 ne erenit pasapprouvs et homologué et les fouds distributs
conformément au dit compte.
Par ordre de le Cess

VENTES A L'ENCAN.